

# Inscription au Restaurant Scolaire - Hébergement exceptionnel **AU TICKET** ou forfait 3 jours -



( document à déposer directement en Mairie ou par courriel à [comptabilite.guerigny@orange.fr](mailto:comptabilite.guerigny@orange.fr) au plus tard le 22 mars 2021 )

ECOLES ELEMENTAIRES "LA CLE VERTE" "ou" ECOLE MATERNELLE "LES ALLEES" (\*)

(\*) SVP entourer le groupe scolaire concerné

Tout repas décommandé et non signalé en mairie est dû. Prévenir la mairie en cas d'arrêt maladie (pour les forfaits 3 jours)

**Période du 1er avril 2021 au 9 avril 2021**  
**Du 26 avril au 30 avril 2021**

Nom et Prénom de l'élève : .....  
Classe de : ..... Primaire Grande Rue - Rue Masson (1) (1) rayer la mention inutile

Nom et Prénom des parents : .....  
(ou responsable de l'élève)

Adresse : .....

☎ personnel .... / .... / .... / .... / .... ☎ .... / .... / .... / .... / ....

☎ profess. .... / .... / .... / .... / ....

➡ L'enfant déjeune régulièrement certains jours de la semaine (maxi 2 j. / sem aux tickets.)  
(cocher les jours dans le tableau ci-contre).

Si toutefois, pour une raison impérative et très exceptionnelle, vous étiez amené à modifier ces prévisions, faites le savoir 7 jours avant la semaine concernée, en Mairie (03.86.90.78.56)

➡ L'enfant déjeune de façon exceptionnelle et imprévue :  
Vous devez impérativement vous inscrire l'avant veille avant 10 heures, en Mairie (03.86.90.78.56)

Avril 2021		
Jeudi	1	
Vendredi	2	
Lundi	5	
Mardi	6	
Jeudi	8	
Vendredi	9	
Lundi	12	
Mardi	13	
Jeudi	15	
Vendredi	16	
Lundi	19	
Mardi	20	
Jeudi	22	
Vendredi	23	
Lundi	26	
Mardi	27	
Jeudi	29	
Vendredi	30	



**Aucune inscription au restaurant scolaire ne peut-être effectuée le jour même.**